

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 371

24 mai 2000

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Axa Assurances Luxembourg, Luxembourg page | 17772 | Gebarde Media Investments S.A., Luxembourg .. | 17786 |
| Axa Assurances Vie Luxembourg, Luxembourg .. | 17767 | Gedeon Investments S.A., Luxembourg | 17790 |
| Baluiki S.A., Luxembourg | 17763 | Genitec S.A., Angelsberg | 17787 |
| Bell S.A., Luxembourg | 17764, 17767 | Giegiulux S.A., Luxembourg | 17791 |
| Bratvest S.A., Luxembourg | 17763 | GIF, Générale International Finance Luxembourg | |
| CC-Comcon, S.à r.l., Grevenmacher | 17768, 17769 | S.A., Luxembourg | 17790 |
| CFGVT, Compagnie Financière des Grands Vins | | Gironde S.A., Luxembourg | 17791 |
| de Tokaj S.A., Luxembourg | 17773 | Goma Décor, S.à r.l., Rodange | 17792 |
| Chanic International S.A.H., Luxembourg | 17771, 17772 | Goron Holding S.A., Luxembourg | 17793 |
| Codofinance S.A., Luxembourg | 17771 | Guisan S.A.H., Luxembourg | 17793 |
| Cofidilux S.A., Luxembourg | 17764 | Iberian Investment Holding Group S.A., Luxem- | |
| Colitz Holding S.A., Luxembourg | 17769, 17770 | bourg | 17796 |
| Comco MCS S.A., Luxembourg | 17769 | Iberian Video Group S.A., Luxembourg .. | 17795, 17796 |
| Convergence Group International S.A., Luxem- | | Immembourg S.A., Luxembourg | 17797 |
| bourg | 17770 | Industrie Nähmaschinen Holding S.A., Luxem- | |
| Coriander Holdings S.A., Luxembourg | 17767 | bourg | 17797 |
| Cotama International S.A.H., Luxembourg | 17763 | Interclean Luxembourg S.A., Luxembourg | 17797 |
| Crisbo S.A., Luxembourg | 17772 | Jacana S.A., Luxembourg | 17798 |
| Dennington Holding Co S.A., Luxembourg | 17773 | Jaoui S.A., Luxembourg | 17796 |
| Deutsche Benelux Investitionen (Luxembourg) | | Jobe Holding, S.à r.l., Luxembourg | 17805 |
| S.A., Luxembourg | 17774, 17776 | Kalto S.A., Luxembourg | 17798 |
| Deutsche Morgan Grenfell Capital Italy S.C.A., | | Krisman S.A., Luxembourg | 17799 |
| Luxembourg | 17774 | KS Knitting Solution S.A., Luxembourg | 17798 |
| Diacare S.A., Luxembourg | 17778 | Kultura S.A., Luxembourg | 17799 |
| Dicks For S.A., Esch-sur-Alzette | 17778 | Lauman Holding S.A., Luxembourg | 17793, 17794 |
| DMR Consulting Group S.A., Luxembourg | 17783 | Leuchtur S.A., Luxembourg | 17800 |
| DSE, DSE Dépôt Stock Européenne, S.à r.l., | | Lunda S.A., Luxembourg | 17801 |
| Bettembourg | 17784, 17785 | Lux-Avantage Advisory S.A. Holding, Luxem- | |
| Ecoprompt S.A., Luxembourg | 17779, 17782 | bourg | 17799, 17800 |
| Egremont S.A., Luxembourg | 17777 | Luxriver S.A.H., Luxembourg | 17801 |
| Equifax Luxembourg S.A., Luxembourg | 17784 | Luxrosa S.A., Luxembourg | 17804 |
| Equipfin 97 S.A., Luxembourg | 17779 | Lux-Tir S.A., Luxembourg | 17801 |
| Eufina S.A., Luxembourg | 17773 | Lynx Management S.A., Luxembourg | 17805 |
| Euro-Asco S.A., Bettembourg | 17783 | Lysandre S.A., Luxembourg | 17806 |
| Euro Directory S.A., Luxembourg | 17798 | Maison Josy Juckem, S.à r.l., Strassen | 17805 |
| European African Investment S.A., Luxembourg | 17784 | Marcus International S.A., Luxembourg .. | 17806, 17807 |
| European Service Holding S.A., Luxembg | 17785, 17786 | Mare Holding S.A., Luxembourg | 17808 |
| Fiparco S.A., Luxembourg | 17785 | Mausern S.A., Luxembourg | 17808 |
| Fonlux S.A., Luxembourg | 17786 | Mytilus, Luxembourg | 17807 |
| Galata S.A., Luxembourg | 17787 | Natexis Banque (Luxembourg) S.A., Luxembourg | 17804 |
| Galeos, S.à r.l., Luxembourg | 17787 | Rocha Xavier, S.e.n.c., Rumelange | 17762 |

ROCHA XAVIER, S.e.n.c., Société en nom collectif,
faisant le commerce sous l'enseigne: PROMATIC, S.e.n.c.
 Siège social: L-3739 Rumelange, 17, rue des Martyrs.

—
 STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt décembre 1999, les personnes ci-après désignées se sont réunis:

1.- Monsieur Antonjo de Oliveira Rocha, vendeur, demeurant à L-2737 Rumelange, 2, rue Haute;

2- Monsieur Rui Xavier Pereira, électricien, demeurant à L-3739 Rumelange, 17, rue des Martyrs;

et ont convenu de dresser l'acte constitutif d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société en nom collectif qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est ROCHA XAVIER, S.e.n.c., société en nom collectif.

La société utilisera cependant le nom commercial de PROMATIC S.e.n.c.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à L-3739 Rumelange. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

La société peut établir des succursales et des agences à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet la vente, l'entretien et la réparation d'appareils électriques, ainsi que toutes opérations commerciales et industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social est fixé à cent milles francs (100.000,-), représentés par cent (100) parts d'intérêts de mille francs (1.000,-) chacune. Les cent parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. Monsieur Antonio de Oliveira Rocha, prénommé, cinquante parts d'intérêts | 50 |
| 2. Monsieur Rui Pereira Xavier, prénommé, cinquante parts d'intérêts | 50 |
| Total: | 100 |

Les cent parts d'intérêts ont été entièrement souscrites et seront libérées en espèces de suite, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,- frs) se trouve à la disposition de la société au plus tard le 31 janvier 2000.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social. Elles ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les autres associés survivants. En cas de cession de part d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata aux parts en leur possession.

Art. 8. La société est géré par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants, ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Dans les décisions collectives, ou les assemblées générales, chaque part donne droit à une voix. Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, représentants l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antonio de Oliveira Rocha, prénommé;

- Monsieur Pereira Xavier Rui, prénommé.

2.- Le siège social de la société est établi au 17, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange.

Etabli en trois originaux à Rumelange, le 20 décembre 1999.

Signé: Monsieur A. de Oliveira Rocha, Monsieur X. Pereira Rui.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 4, case 9. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

BALUIKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.137.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 12 août 1997 à 10.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 août 1997:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1996 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 12 août 1997.

Pour extrait conforme
G. Leclerc
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12174/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

BALUIKI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 53.137.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 1^{er} février 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme
G. Leclerc
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12175/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

BRATVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 46.786.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Doland Braxton, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12180/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COTAMA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.149.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour COTAMA INTERNATIONAL S.A.H.
Signature

(12197/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COFIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 18.343.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour COFIDILUX, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(12188/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

BELL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 66.801.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the Board of Directors of BELL S.A. on January 28, 2000, copy of which resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company BELL S.A., having its registered office in Luxembourg, 7, Val Ste Croix, was incorporated by deed of the undersigned notary on October 28, 1998, published in the Mémorial C, number 942 of December 30, 1998. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary of November 22, 1999, not yet published.

II. - According to article 4 of the articles of incorporation, the issued capital has been fixed at twenty-six billion two hundred and sixty-three million three hundred and twenty thousand Italian Lira (26,263,320,000.- ITL) divided in four hundred and three thousand four hundred and fourteen (403,414) ordinary Class A shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and in thirty four thousand three hundred and eight (34,308) redeemable Class B shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each.

In addition to the issued capital, issue premiums for a total of two thousand and sixty-three billion two hundred and twenty-five million four hundred and forty-three thousand six hundred and fifty-seven Italian Lira (2,063,225,443,657.- ITL) have been paid.

The Corporation has an authorized share capital of twenty-nine billion eight hundred and sixty-six million four hundred and forty thousand Italian Lira (29,866,440,000.- ITL), divided into four hundred and sixty-three thousand four hundred and sixty-six (463,466) ordinary Class A shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and into thirty-four thousand three hundred and eight (34,308) redeemable Class B shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further ordinary Class A shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Corporation up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the Law on commercial Companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions relating to any subscription for ordinary Class A shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such ordinary Class A shares under and during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. - Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided to increase the capital of the company by an amount of four hundred and seventy-seven million seven hundred and twenty thousand Italian Lira (477,720,000.- ITL) so as to raise it from its present amount of twenty-six billion two hundred and sixty-three million three hundred and twenty thousand Italian Lira (26,263,320,000.- ITL) up to twenty-six billion seven hundred and forty-one million forty thousand Italian Lira (26,741,040,000.- ITL) by the issue of seven thousand nine hundred and sixty-two (7,962) new ordinary Class A shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and a share premium of four million nine hundred ninety-six thousand four hundred and ninety-seven Italian Lira (4,996,497.- ITL) each without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

The Board of Directors decided to accept the subscription of the seven thousand nine hundred sixty-two (7,962) new Class A shares by UNIPOL S.p.A. with registered office in Via Stalingrade 45, Bologna and their payment by a contribution in cash of forty billion two hundred and fifty-nine million eight hundred and twenty-nine thousand one hundred and fourteen Italian Lira (40,259,829,114.- ITL).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

From the amount of forty billion two hundred and fifty-nine million eight hundred and twenty-nine thousand one hundred and fourteen Italian Lira (40,259,829,114.- ITL), the amount of four hundred and seventy-seven million seven hundred and twenty thousand Italian Lira (477,720,000.- ITL) has been allocated to the share capital and the amount of thirty-nine billion seven hundred eighty-two million one hundred and nine thousand one hundred and fourteen Italian Lira (39,782,109,114.- ITL) has been allocated as share premium to a reserve.

IV. - Pursuant to this authorization, the Board of Directors has decided to increase the capital of the company by an amount of three billion one hundred and twenty-five million four hundred thousand Italian Lira (3,125,400,000.- ITL) so as to raise it from its present amount of twenty-six billion seven hundred and forty-one million forty thousand Italian Lira (26,741,040,000.- ITL) up to twenty-nine billion eight hundred and sixty-six million four hundred and forty thousand Italian Lira (29,866,440,000.- ITL) by the issue of fifty-two thousand and ninety (52,090) new ordinary Class A shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and a share premium of four million three hundred seventeen thousand one hundred and sixty-three Italian Lira (4,317,163.- ITL) each without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

The Board of Directors decided to accept the subscription of the fifty-two thousand and ninety (52,090) new Class A shares by GPP INTERNATIONAL S.A. with registered office in Luxembourg, 5 boulevard de la Foire and their payment by a contribution in cash of two hundred and twenty-eight billion six million four hundred and twenty thousand six hundred and seventy Italian Lira (228,006,420,670.- ITL). Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

From the amount of two hundred and twenty-eight billion six million four hundred and twenty thousand six hundred and seventy Italian Lira (228,006,420,670.- ITL), the amount of three billion one hundred twenty-five million four hundred thousand Italian Lira (3,125,400,000.- ITL) has been allocated to the share capital and the amount of two hundred twenty-four billion eight hundred eighty-one million twenty thousand six hundred and seventy Italian Lira (224,881,020,670.- ITL) has been allocated as share premium to a reserve.

As a consequence of such increases of capital, the two first paragraphs of article 4. 1. of the articles of incorporation will now read as follows:

«**Art. 4. 1. Issued Capital.** The Corporation has an issued capital of twenty-nine billion eight hundred sixty-six million four hundred and forty thousand Italian Lira (29,866,440,000.- ITL), divided into four hundred sixty-three thousand four hundred sixty-six (463,466) ordinary Class A shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each and thirty-four thousand three hundred and eight (34,308) redeemable Class B shares having a nominal value of sixty thousand Italian Lira (60,000.- ITL) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of two thousand three hundred and twenty-seven billion eight hundred eighty-eight million five hundred and seventy-three thousand four hundred and forty-one Italian Lira (2,327,888,573,441.- ITL) have been paid.

*Estimation of the Increase of Capital and
the increase of the issue premiums*

For all legal purposes, the increase of capital and the increase of the issue premiums are evaluated at 5,589,024,525.- LUF.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 56,250,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, résidant à Luxembourg.

agissant en vertu de décisions prises par le Conseil d'Administration de BELL S.A. en date du 28 janvier 2000, copie de ces décisions, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société BELL S.A. avec siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 28 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 942 du 30 décembre 1998. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 novembre 1999, non encore publié.

II. - Aux termes de l'article 4 des statuts, le capital émis de la société a été porté à vingt-six milliards deux cent soixante-trois millions trois cent vingt mille Lires Italiennes (26.263.320.000,- ITL), divisé en quatre cent trois mille quatre cent quatorze (403.414) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune et en trente-quatre mille trois cent huit (34.308) actions rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de soixante mille Lires italiennes (60.000,- ITL) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de deux mille soixante-trois milliards deux cent vingt-cinq millions quatre cent quarante-trois mille six cent cinquante-sept Lires Italiennes (2.063.225.443.657,- ITL) ont été payées.

La Société a un capital autorisé de vingt-neuf milliards huit cent soixante six millions quatre cent quarante mille Lires Italiennes (29.866.440.000,- ITL), divisé en quatre cent soixante-trois mille quatre cent soixante-six (463.466) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune et en trente quatre mille trois cent huit (34.308) actions rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions ordinaires de la Classe A nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32 (5) de la Loi sur les sociétés Commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions ordinaires de la Classe A.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions ordinaires de la Classe A durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale du capital réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III. - En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de quatre cent soixante-dix-sept millions sept cent vingt mille Lires Italiennes (477.720.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de vingt-six milliards deux cent soixante-trois millions trois cent vingt mille Lires Italiennes (26.263.320.000,- ITL) à vingt-six milliards sept cent quarante et un millions quarante mille Lires Italiennes (26.741.040.000,- ITL) par l'émission de sept mille neuf cent soixante-deux (7.962) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune, et une prime d'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept Lires Italiennes (4.996.497,- ITL) chacune sans réserver aux actionnaires actuels un droit de souscription préférentiel.

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription aux sept mille neuf cent soixante-deux (7.962) actions ordinaires de Classe A nouvelles par UNIPOL S.p.A. avec siège social à Via Stalingrade 45, Bologne et leur libération entière moyennant versement en espèces d'un montant total de quarante milliards deux cent cinquante-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cent quatorze Lires Italiennes (40.259.829.114,- ITL).

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Du montant total de quarante milliards deux cent cinquante-neuf millions huit cent vingt-neuf mille cent quatorze Lires Italiennes (40.259.829.114,- ITL), un montant de quatre cent soixante-dix-sept millions sept cent vingt mille Lires Italiennes (477.720.000,- ITL) sera alloué au capital social et un montant de trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-deux mille cent neuf Lires Italiennes (39.782.109,- ITL) sera alloué à titre de prime d'émission à une réserve.

IV. - En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de trois milliards cent vingt-cinq millions quatre cent mille Lires Italiennes (3.125.400.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de vingt-six milliards sept cent quarante et un millions quarante mille Lires Italiennes (26.741.040.000,- ITL) à vingt-neuf milliards huit cent soixante-six millions quatre cent quarante mille Lires Italiennes (29.866.440.000,- ITL) par l'émission de cinquante deux mille quatre-vingt-dix (52.090) nouvelles actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune, et une prime d'émission de quatre millions trois cent dix-sept mille cent soixante-trois Lires Italiennes (4.317.163,- ITL) chacune sans réserver aux actionnaires actuels un droit de souscription préférentiel.

Le Conseil d'Administration a décidé d'accepter la souscription aux cinquante deux mille et quatre-vingt-dix (52.090) actions ordinaires de Classe A nouvelles par G.P.P. INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg et leur libération entière moyennant versement en espèces d'un montant total de deux cent vingt-huit milliards six millions quatre cent vingt mille six cent soixante-dix Lires Italiennes (228.006.420.670,- ITL).

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Du montant total de deux cent vingt-huit milliards six millions quatre cent vingt mille six cent soixante-dix Lires Italiennes (228.006.420.670,- ITL), un montant de trois milliards cent vingt-cinq millions quatre cent mille Lires Italiennes (3.125.400.000,- ITL) sera alloué au capital social et un montant de deux cent vingt-quatre milliards huit cent quatre-vingt-un millions vingt mille six cent soixante-dix Lires Italiennes (224.881.020.670,- ITL) sera alloué à titre de prime d'émission à une réserve.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 4. 1. des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1. Capital Emis.** La Société a un capital émis de vingt-neuf milliards huit cent soixante-six millions quatre cent quarante mille Lires Italiennes (29.866.440.000,- ITL), divisé en quatre cent soixante-trois mille quatre cent soixante-

six (463.466) actions ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune et en trente-quatre mille trois cent huit (34.308) actions rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de soixante mille Lires Italiennes (60.000,- ITL) chacune.

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de deux mille trois cent vingt-sept milliards huit cent quatre-vingt-huit millions cinq cent soixante-treize mille quatre cent quarante et une Lires Italiennes (2.327.888.573.441,- ITL) ont été payées.»

Estimation de l'Augmentation de Capital et de la prime d'émission

A telles fins que de droit, l'augmentation de capital qui précède et l'augmentation de la prime d'émission sont évaluées à 5.589.024.525,- LUF.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 56.250.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 22, case 6. – Reçu 55.879.859 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

P. Frieders.

(12177/212/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

BELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 66.801.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2000.

P. Frieders.

(12178/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(12173/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 19.888.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 1^{er} février 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12196/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2000.

CC-COMCON, S.à r.l.,
(anc. WONJIN REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l.), Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.
 H. R. Luxemburg B 68.382.

Im Jahre zweitausend, den vierzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Herr Alois Günther Radeschnig, Kaufmann, wohnhaft in A-9545 Radenthein, St. Peter 119.

2.- Frau Barbara Batton, geborene Radeschnig, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar baten folgendes zu beurkunden:

Der Komparent Herr Günther Radeschnig ist alleiniger Gesellschafter der WONJIN REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., mit Sitz in Grevenmacher.

Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 68.382.

Sie wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 4. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 295 vom 28. April 1999.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundzwanzig (25,-) Euro, welche alle dem unterzeichneten Herrn Günther Radeschnig gehören.

Anschließend überträgt und überläßt hiermit Herr Aloyse Radeschnig unter der Gewähr Rechtens, die ihm gehörenden fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft WONJIN REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., mit Sitz in Grevenmacher an Frau Barbara Batton, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13, für den Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro machend den Betrag von fünfhundertviertausendzweihundertneunundvierzig (504.249,-) Luxemburger Franken.

Dieselbe ist von heute an Eigentümer der ihr hiermit übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt außerdem eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Herr Günther Radeschnig seinerseits, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Frau Barbara Batton den Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Günther Radeschnig, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen und von der Zustellung gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches zu entbinden.

Anschließend bat die Komparentin Frau Barbara Batton, als demnach alleinige Gesellschafterin, den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse, die sie gefaßt hat zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Komparentin beschließt die englische Fassung der Satzung aufzugeben, so daß die Satzung nunmehr nur noch aus der deutschen Fassung besteht.

Zweiter Beschluss

Nach der vorstehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen, beschließt die Gesellschafterin Artikel 6 der Satzung dementsprechend anzupassen:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Diese Anteile sind das Eigentum von Frau Barbara Batton, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13.»

Dritter Beschluss

Die Komparentin beschließt den Namen der Gesellschaft in CC-COMCON, S.à r.l. umzuändern, und demgemäß Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung CC-COMCON, S.à r.l.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt Artikel 2 der Satzung betreffend den Gesellschaftszweck zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Gegenstand des Unternehmens ist:

a) der internationale Handel mit Waren und Gütern, i.e. mineralische und metallische Rohstoffe, seltene Erden, keramische und mineralische Erzeugnisse, Maschinen und Apparate.

b) Unternehmensberatung in allen technischen und kaufmännischen Angelegenheiten, dazu zählen Projektmanagement, periodische Übernahme von Managementspositionen, Sanierungen, QS-Management, Produktion, Vertrieb, Marketing, Corporate Identity, Internationalisierung und internationaler Handel.

c) Beratung im Bereich von Akquisition und Verkauf von Unternehmen und Unternehmensteilen, Turnarounds, Post-Merger-Integration., Nachfolgeregelung und Deal-Making.

d) Personalvermittlung, sowie die Beteiligung an Unternehmen.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Adresse der Gesellschaft zu verlegen und die neue Gesellschaftsadresse lautet: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

Sechster Beschluss

Die Komparentin beschließt die Abberufung von Herrn Alois Günther Radeschnig, Kaufmann, wohnhaft in A-9545 Radenthein, St. Peter 119, als Geschäftsführer der Gesellschaft. Ihm wird volle Entlastung für die Ausführung seines Mandates erteilt.

Siebter Beschluss

Zu den neuen Geschäftsführern der Gesellschaft werden ernannt:

- 1.- Herr Dr. Andreas Batton, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13,
- 2.- Frau Barbara Batton, geborene Radeschnig, Kauffrau, wohnhaft in D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13.

Dieselben können die Gesellschaft in allen Angelegenheiten jeweils durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von fünfundzwanzig tausend (25.000,-) Franken.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Radeschnig, B. Batton, A. Batton, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 17 février 2000, vol. 349, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehren, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 22. Februar 2000.

H. Beck.

(12181/201/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**CC-COMCON, S.à r.l.,
(anc. WONJIN REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 68.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2000.

H. Beck.

(12182/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.488.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Signature.

(12193/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COLITZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 38.003.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(12189/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

17770

COLITZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.003.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature*

(12190/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COLITZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.003.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature*

(12191/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

COLITZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.003.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 février 2000 que le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, a été renouvelé pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 21 février 2000.

*Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Par mandat
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12192/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CONVERGENCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.336.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 16 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, volume 533, folio 87, case 12, que

Les actionnaires décident de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Alan Stuart Mc Donald Robinson, c/o Rutland House, Pitt Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 5ZS et ceci avec effet immédiat.

Par conséquent, les administrateurs de la société sont les suivants:

- NEW WORLD TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, avec siège social à Rutland House, Pitt Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 5ZS;

- Monsieur Morris Hywel Evans, directeur de société, demeurant à La Rocque House, La Grande Route des Sablons, Grouville, Jersey JE3 6FP, Channel Islands;

- Monsieur Peter Wilton, directeur de société, demeurant au 4 Maison d'Amour, La Route de St. Jean, St. Mary, Jersey, Channel Islands;

- Monsieur Alan Stuart Mc Donald Robinson, c/o Rutland House, Pitt Street, St. Hélier, Jersey, Channel Islands JE4 5ZS.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

A. Schwachtgen.

(12195/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CODOFINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 29.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
- L'assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administration de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12185/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CODOFINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 29.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(12186/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CODOFINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 29.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(12187/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.129.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(12183/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.129.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1999 a nommé aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 4 octobre 1999, Monsieur Vincent Bribosia, administrateur de sociétés, demeurant à Geer, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Linard De Guertechin, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 novembre 1998.

Avec effet au 16 décembre 1999, Monsieur Luc Van Der Putten a donné démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 20 février 2000.

Pour CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12184/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CRISBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 26.776.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(12198/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CRISBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 26.776.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 janvier 2000

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1994.
- L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg et de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 7, Val Ste Croix à L-1371 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.-

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 67, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12199/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(12172/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

CFGVT, COMPAGNIE FINANCIERE DES GRANDS VINS DE TOKAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 38.627.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 1999

1. L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Bernard Soulas, demeurant 32, place des Martyrs de la Résistance à F-33000 Bordeaux, et révoque le mandat d'administrateur de Monsieur Fritz Keller, demeurant 5, Steinbuck à D-7818 Vogtsburg.

2. Suite à la démission de Monsieur Soulas et à la révocation de Monsieur Keller, l'assemblée nomme en remplacement Monsieur Jean-Michel Arcaute, demeurant Château Jonqueyres à F-33750 St Germain du Puch et Monsieur Philippe Schell, demeurant 11, route de l'Eglise à F-33360 Latresne au poste d'administrateur. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2004.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12194/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.657.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(12200/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.657.

—
L'assemblée générale statutaire du 26 mai 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour DENNINGTON HOLDING CO S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12201/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EUFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.478.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour EUFINA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(12215/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY, Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.840.

EXTRAIT

En vertu d'un procès-verbal constatant des décisions prises le 29 juin 1999 par le gérant-commandité DEUTSCHE MORGAN GRENFELL DEVELOPMENT CAPITAL ITALY S.A., la société en commandite par actions DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY a procédé au rachat de 23.990 actions rachetables de classe A conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales pour un prix de rachat par action correspondant à leur prix d'émission.

Lesdites actions sont conservées dans le portefeuille de la société sans être annulées.

Conformément aux statuts, 23.990 actions non représentatives du capital ont été émises aux actionnaires, en remplacement de leurs actions de classe A rachetées par la société.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour copie conforme
Pour DEUTSCHE MORGAN GRENFELL CAPITAL ITALY
Société en commandite par actions
BONN & SCHMITT & STEICHEN

Signature
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2000, vol. 533, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12204/275/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 43.515.

L'an deux mille, le dix février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.515,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 301 du 24 juin 1993.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 225 du 24 mai 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Isabel Costa, licenciée en droit, demeurant à F-Hagondange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Fabienne Brogialdi, employée privée, demeurant à Longwy (F).

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 115.000,- (cent quinze mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 525.000,- (cinq cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 640.000,- (six cent quarante mille Euros), par l'augmentation de la valeur nominale des 200 (deux cents) actions existantes d'un montant de EUR 575,- (cinq cent soixante-quinze Euros) pour porter la valeur nominale actuelle de EUR 2.625,- (deux mille six cent vingt-cinq Euros) par action à EUR 3.200,- (trois mille deux cents Euros) par action et à libérer par incorporation des résultats reportés disponibles pour un montant de EUR 115.000,- (cent quinze mille Euros).

2. Fixation du capital autorisé au montant de EUR 6.400.000,- (six millions quatre cent mille Euros).

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 640.000,- (sechshundertvierzigtausend Euro), eingeteilt in zwei hundert (200) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital beträgt EUR 6.400.000,- (sechs Millionen vierhunderttausend Euro), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jede Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals, vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders;

- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer, endend am 10. Februar 2005. Durch Beschluß der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 umgeändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.»

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 115.000,- (cent quinze mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 525.000,- (cinq cent vingt-cinq mille Euros) à EUR 640.000,- (six cent quarante mille Euros),

par l'augmentation de la valeur nominale des 200 (deux cents) actions existantes d'un montant de EUR 575,- (cinq cent soixante-quinze Euros), pour porter la valeur nominale actuelle de EUR 2.625,- (deux mille six cent vingt-cinq Euros) par action à EUR 3.200,- (trois mille deux cents Euros) par action,

par l'incorporation des résultats reportés disponibles pour un montant de EUR 115.000,- (cent quinze mille Euros).

La preuve de l'existence des résultats reportés de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par un bilan dûment approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, le 30 septembre 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 6.400.000,- (six millions quatre cent mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 3.200,- (trois mille deux cents Euros), pour un terme de 5 ans prenant fin le 10 février 2005,

et confère au conseil d'administration pouvoir aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 640.000,- (sechshundertvierzigtausend Euro), eingeteilt in zweihundert (200) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital beträgt EUR 6.400.000,- (sechs Millionen vierhunderttausend Euro), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jede Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals, vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders;

- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer, endend am 10. Februar 2005.

Durch Beschluß der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 um geändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 47.129,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, I. Costa, F. Brogialdi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 122S, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

J. Delvaux.

(12202/208/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 35, rue Glesener.

H. R. Luxemburg B 43.515.

Im Jahre zweitausend, am elften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg-Stadt.

Ist erschienen:

Frau Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, wohnhaft in Dudelange, handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in Luxembourg, 35, rue Glesener, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ihr, durch den besagten Verwaltungsrat in seiner Sitzung vom 11. Februar 2000, gegeben.

Ein Auszug des Protokolls der Verwaltungsratssitzung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit ihr einregistriert zu werden.

Der Komparent ersuchte den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. - Die Gesellschaft DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A., wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 301 vom 24. Juni 1993,

und deren Statuten abgeändert wurden fürs letzte Mal gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Februar 2000,

mit einem gezeichneten Kapital von EUR 640.000,- (sechshundertvierzigtausend Euro), eingeteilt in zwei hundert (200) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

II. - Aufgrund von Artikel 5, Absatz 4 der Satzung der Gesellschaft wurde das genehmigte Gesellschaftskapital auf EUR 6.400.000,- (sechs Millionen vierhunderttausend Euro), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

III. - Artikel 5, Absatz 5, 6 und 7 der Satzung der Gesellschaft, haben folgenden Wortlaut:

«Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jede Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals, vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders;

- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer, endend am 10. Februar 2005. Durch Beschluß der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien, erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 um geändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.»

IV. - Daß der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 11. Februar 2000 und gemäß der ihm laut Artikel 5 der Satzung erteilten Vollmachten, eine Erhöhung des gezeichneten Kapitals durchgeführt hat, und zwar um den Betrag von EUR 240.000,- (zweihundertvierzigtausend Euro),

um so das gezeichnete Kapital von EUR 640.000,- (sechshundertvierzigtausend Euro) auf EUR 880.000,- (achthundertachtzigtausend Euro) zu bringen,

durch die Schaffung von 75 (fünfundsiebzig) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro), welche voll einzuzahlen sind.

V. - Daß die 75 (fünfundsiebzig) neuen Aktien durch einer der früheren Aktionäre gezeichnet, und durch die Überweisung auf ein Bankkonto der genannten Gesellschaft DEUTSCHE BENELUX INVESTITIONEN (LUXEMBOURG) S.A. voll eingezahlt wurden.

Das Zeichnungsvorzugsrecht des anderen Aktionärs hinsichtlich dieser Kapitalerhöhung wurde durch Beschluß dieses Aktionärs aufgehoben, dies gegen Vorlage einer ausdrücklichen Verzichtserklärung des betroffenen Aktionärs.

VI. - Daß somit der Betrag von EUR 240.000,- (zweihundertvierzigtausend Euro) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Der Beweis der Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien durch einen der bestehenden Aktionäre wurde dem amtierenden Notar durch Vorlegung der diesbezüglichen Zeichnungs- und Einzahlungsbelege erbracht.

VII. - Aufgrund dieser Erhöhung des gezeichneten Kapitals, erhält Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 880.000,- (achthundertachtzigtausend Euro), eingeteilt in zweihundertfünfundsiebzig (275) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Das genehmigte Kapital beträgt EUR 6.400.000,- (sechs Millionen vierhunderttausend Euro), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 3.200,- (dreitausendzweihundert Euro).

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jeder Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals, vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders;

- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer, endend am 10. Februar 2005. Durch Beschluß der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 umgeändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde erwachsen, belaufen sich auf zirka 149.332,- LUF geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Gehlen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 122S, fol. 48, case 6. – Reçu 96.816 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

J. Delvaux.

(12203/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EGREMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.900.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société lors de sa réunion du 13 janvier 2000

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2000:

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1999 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

Pour extrait conforme

G. Leclerc

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12212/631/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DIACARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.442.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 1^{er} février 2000*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} février 2000:

- Les comptes annuels au 30 juin 1999 sont approuvés à l'unanimité.
- Avec effet au 1^{er} février 2000, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire en l'an 2001, à savoir:

Administrateurs:

- 1) M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant au 4, avenue Eglé, F-78600 Maison Laffitte, France,
- 2) M. John B. Mills, consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig,
- 3) P. van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant au 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme
G. Leclerc
Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12205/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DICKS FOR, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.344.

Madame R. M. Noyelle démissionne du poste d'administrateur en date de ce jour.

R.M. Noyelle.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2000, vol. 315, fol. 68, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12206/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DICKS FOR, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.344.

Monsieur T. Touama démissionne du poste d'administrateur en date de ce jour et renonce à sa part 1/1.000 en date de ce jour.

T. Touama

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2000, vol. 315, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12207/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DICKS FOR, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 63.344.

L'an deux mille, le 19 janvier à 10.00 heures.

S'est réunie au siège social, rue Dicks 9 à L-4081 Esch-sur-Alzette, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DICKS FOR, constituée suivant acte reçu par M^e Kessler, notaire en résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 février 1998, R.C. B 63.344.

L'assemblée est présidée par Mme Evelie Lacaze qui désigne M. Tony Touama en qualité de secrétaire et M. Jegonday Emile en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président expose:

- I. - que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. démission & nomination d'administrateurs.

II. - que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté.

III. - qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération prend à l'unanimité la résolution suivante:

- l'assemblée enregistre, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur; Mme Evelie Lacaze,
- l'assemblée appelle au poste d'administrateur, M. Emile Jegonday, domicilié à Cleguerec (France) qui termine le mandat de Mme Evelie Lacaze.

L'assemblée appelle au poste d'administrateur-délégué, M. Jegonday Emile.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à 5.000,- frs.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le président a levé la séance à 12.00 heures.

E. Jegonday.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2000, vol. 315, fol. 49, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Liste des présences

| | |
|----------------------|-------------|
| Jegonday Emile | 99 |
| Touama Tony | 1 |
| | Signatures. |

(12208/999/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EQUIPFIN 97 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 62.394.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12213/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

ECOPROMPT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.590.

In the year two thousand, on the fourth of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ECOPROMPT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 67.594), incorporated pursuant to a notarial deed on the 9th December 1998, published in the Mémorial, Recueil Special C, number 138 of 4 March 1999.

The meeting was opened at 9.30 a.m. with Miss Frédérique Mignon, private employee, residing in B-Arlon in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadia Weyrich, private employee, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Caroline Waucquez, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of 38,090,000 Luxembourg francs so as to raise it from its current amount of 70,200,000 Luxembourg francs to 108,290,000 Luxembourg francs by the issue of 586 shares without designation of par value.

2. Subscription and payment by contribution in kind of 586 shares of the company FOODEV INTERNATIONAL, N.V., brought by the company LAUREN BUSINESS LIMITED.

3. Conversion of the corporate capital from Luxembourg francs into Euros, so that the corporate capital is set at 2,684,438.98 Euros.

4. Increase of the corporate capital by an amount of 561.02 Euros by an incorporation of results, so as to raise it from its present amount to 2,685,000 Euros.

5. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of incorporation.

6. Change of the address of the registered office of the company.

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of thirty-eight million ninety thousand Luxembourg francs (38,090,000.- LUF) to raise it from its current amount of seventy million two hundred thousand Luxembourg francs (70,200,000.- LUF) to one hundred and eight million two hundred and ninety thousand Luxembourg francs (108,290,000.- LUF) by issuing five hundred and eighty-six (586) new shares without designation of par value.

Subscription and payment

The five hundred and eighty-six (586) new shares are subscribed by LAUREN BUSINESS LIMITED, a corporation having its registered office in Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, British Virgin Islands,

here represented by Miss Frédérique Mignon, above mentioned,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the 1st of February 2000, which will remain annexed to the present deed.

All the new shares so subscribed are fully paid up by the contribution in kind of five hundred and eighty-six (586) shares of the company FOODEV INTERNATIONAL N.V. having its registered office in NL-'S-Gravenhage, Oranjestraat 4, 2154 JB, valued at thirty-eight million ninety thousand Luxembourg francs (38,090,000.- LUF).

In satisfaction of Article 26-1 of the Law on commercial companies a report has been drawn up by HRT REVISION, having its registered office in Luxembourg, dated 29th of January 2000. Such report will remain attached to the present deed.

This report contains the following conclusions:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de LUF 38.090.000 des actions apportées à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 586 actions, sans designation de valeur nominale (pair comptable: LUF 65.000) de ECOPROMPT S.A. à émettre en contrepartie.»

The proof of the contribution has been made to the notary by a custody agreement a copy of which will remain attached to the present deed.

The subscriber declares he is the sole owner of the shares contributed, that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to the Company.

Second resolution

The general meeting resolves to convert the corporate capital from Luxembourg francs to Euros. Thus the corporate capital is set at two million six hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-eight Euros ninety-eight cents (2,684,438.98 EUR) represented by one thousand six hundred and sixty-six (1,666) shares without designation of par value.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred and sixty-one Euros two cents (561.02 EUR) to raise it from its current amount of two million six hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-eight Euros ninety-eight cents (2,684,438.98 EUR) to two million six hundred and eighty-five thousand Euros (2,685,000 EUR) without issue of new shares, by incorporation of an amount of five hundred and sixty-one Euros two cents (561.02 EUR) drawn on the results of the Company.

Proof of the existence of such reserves has been given to the undersigned notary by the accounts of the Company dated 31st December 1999, not yet approved by the statutory auditor, a copy of which will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at two million six hundred and eighty-five thousand Euros (2,685,000 EUR) represented by one thousand six hundred and sixty-six (1,666) shares without designation of par value.»

Fifth resolution

The general meeting resolves to set the new address of the registered office of the Company at 38, boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Estimation of costs

The appearers declare to estimate the costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, at five hundred thousand (500,000) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation of the foregoing text:

L'an deux mille, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECOPROMPT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.590, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 138 du 4 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Mademoiselle Frédérique Mignon, employée privée, demeurant à B-Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 38.090.000 francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de 70.200.000 francs luxembourgeois à 108.290.000 francs luxembourgeois par l'émission de 586 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération par un apport en nature de 586 actions de la société FOODEV INTERNATIONAL N.V. apportées par la société LAUREN BUSINESS LIMITED.

3. Conversion du capital social de francs luxembourgeois en Euros, de sorte que le capital social est fixé à 2.684.438,98 Euros

4. Augmentation du capital à concurrence de 561,02 Euros, par incorporation de bénéfices reportés, pour le porter de son montant actuel à 2.685.000 Euros.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6. Modification de l'adresse du siège social de la Société.

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit millions quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (38.090.000 LUF) pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions deux cent mille francs luxembourgeois (70.200.000 LUF) à cent huit millions deux cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (108.290.000 LUF) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-six (586) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les cinq cent quatre-vingt-six (586) actions nouvelles sont souscrites par LAUREN BUSINESS LIMITED, une société ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentées par Mademoiselle Frédérique Mignon, susmentionnée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1^{er} février 2000, qui restera annexée au présent acte.

Toutes les nouvelles actions sont libérées entièrement par un apport en nature de cinq cent quatre-vingt-six (586) actions de la société FOODEV INTERNATIONAL N.V., ayant son siège social à NL-'S-Gravenhage, Oranjestraat 4, 2154 18, évaluées à trente-huit millions quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (38.090.000 LUF).

En application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par HRT REVISION, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 29 janvier 1999. Ledit rapport restera annexé aux présentes.

Ce rapport contient les conclusions suivantes:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de LUF 38.090.000 des actions apportées à laquelle conduit le mode d'évaluation décrit ci-dessus correspond au moins à 586 actions, sans désignation de valeur nominale (pair comptable: LUF 65.000) de ECOPROMPT S.A. à émettre en contrepartie.»

La preuve de cet apport a été donnée au notaire par un certificat de dépôt dont une copie restera annexée au présent acte.

Le souscripteur déclare qu'il est le seul propriétaire des titres apportés, que les actions apportées sont libres de tout gage et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur libre transfert à la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de francs luxembourgeois en Euros, de sorte que le capital social est actuellement fixé à deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-huit Euros quatre-vingt-dix-huit cents (2.684.438,98 EUR) représenté par mille six cent soixante-six (1.666) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante et un Euros deux cents (561,02 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-huit Euros quatre-vingt-dix-huit cents (2.684.438,98 EUR) à deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille Euros (2.685.000 EUR) sans émission d'action nouvelle, par incorporation au capital d'un montant de cinq cent soixante et un Euros deux cents (561,02 EUR) prélevés sur les résultats de l'exercice.

La preuve de l'existence de tels résultats de l'exercice a été rapportée au notaire par le bilan de la société au 31.12.1999, non encore approuvé par le commissaire de la société, dont une copie restera annexée au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille Euros (2.685.000 EUR) représenté par mille six cent soixante-six (1.666) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 38, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de cinq cent mille (500.000) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Mignon, N. Weyrich, C. Waucquez, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2000, vol. 122S, fol. 42, case 3. – Reçu 380.900 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2000.

F. Baden.

(12210/200/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

ECOPROMPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 67.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(12211/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

DMR CONSULTING GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 15.734.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu en date du 27 janvier 2000

Il résulte du conseil d'administration, tenu en date du 27 janvier 2000, que le siège social de la société est transféré du 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12209/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(12216/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(12217/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(12218/561/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EURO-ASCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3278 Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bettembourg, 4, rue Emmanuel Servais en date du 16 mars 1999 à 12.00 heures

Unique point de l'ordre du jour:

Délibération sur l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales

Conformément à l'article 100 de la loi fondamentale concernant les sociétés commerciales, (loi du 24 avril 1983), l'assemblée générale décide à l'unanimité la continuation de la société.

Bettembourg, le 16 mars 1999.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2000, vol. 265, fol. 23, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(12219/561/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EQUIFAX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.062.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations délivrée par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Hesperange, le 22 février 2000.

G. Lecuit.

(12214/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.864.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(12226/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EUROPEAN AFRICAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.864.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 533, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2000.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(12227/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**DSE, DSE DEPOT STOCK EUROPEENNE, S.à r.l.,
(anc. EUROLOTS, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.766.

L'an deux mille, le sept février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

La société METALFLEX LIMITED, ayant son siège social à Londres, Royaume Uni, ici représentée par Monsieur Marius Kaskas, économiste, demeurant à Bridel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée EUROLOTS, S.à r.l., ayant son siège social à Bridel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.766, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil numéro 169 du 15 mars 1999,

déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en DSE DEPOT STOCK EUROPEENNE, S.à r.l., en abrégé DSE, S.à r.l.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination DSE DEPOT STOCK EUROPEENNE, S.à r.l., en abrégé DSE, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à Bettembourg, 21 route de Luxembourg.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'associée unique accepte la démission du directeur commercial de la société, Monsieur Patrick Bellusco.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kaskas, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 122S, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

F. Baden.

(12223/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**DSE, DSE DEPOT STOCK EUROPEENNE, S.à r.l.,
(anc. EUROLOTS, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, 21, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(12224/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

FIPARCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 39.926.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 10 février 2000 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société. L'Assemblée accepte également la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

- L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Marx Galowich, juriste, demeurant 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg et Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg. LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12231/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.478.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(12229/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.478.

L'assemblée générale ordinaire du 10 mai 1999 a nommé aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 octobre 1999, Monsieur Vincent Bribosia, administrateur de sociétés, demeurant à Geer, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre Linard de Guertechin, administrateur démissionnaire, avec effet au 30 novembre 1998.

Avec effet au 16 décembre 1999, Monsieur Luc Van der Putten a donné démission de ses fonctions d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

Pour EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12230/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

FONLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 39.972.

*Extrait des Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue extraordinairement
le 17 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

Siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} février 2000, le siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12232/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GEBARDE MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.543.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 18 novembre 1999 à 15.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 juillet 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 18 novembre 1999, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

1. M. S. Georgala, Bachelor of Laws, of 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France
2. M. John B. Mills, Consultant, c/o MAITLAND & CO, S.à r.l., 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
3. M. P. van der Westhuizen, Chartered Accountant, of 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Grand Duchy of Luxembourg
4. Mme Patricia Shelley Malkoff, Film Producer, 55A, Henrietta Road, Orchards 2192, Johannesburg, South Africa
5. Mme Elizabeth Rosemary Coy, film Producer, 187, Cromwell Road, London SW5 0SE, United Kingdom

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour extrait conforme
G. Leclerc

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12235/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GALATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.811.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 30.280.000,- est converti en EUR 750.621,59.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 750.621,59 à un montant de EUR 757.999,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 6.378,41 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 250,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de BEF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 757.000,-, représenté par 3.028 actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Pour GALATA S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12233/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GALEOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.235.

Monsieur F. Dhouibi démissionne en date du 31 janvier 2000 de sa fonction de gérant de la société GALEOS, S.à r.l. Numéro R. C. B 67.235

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12234/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GENITEC S.A.,

(anc. GENITEC, S.à r.l.), Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

Im Jahre zweitausend, den neunzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch,

Sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GENITEC, S.à r.l., mit Sitz in L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars, vom 11. August 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 550 vom 26. Oktober 1995,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Die Versammlung setzt sich zusammen aus:

1. Herrn Albert Engel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis.
2. Herrn Alex Riwiers, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-7650 Heffingen, 14, op der Strooss.

Welche Kompargenten den amtierenden Notar ersuchen ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Kapital der vor genannten Gesellschaft um fünfhundertneunzigtausendachthundertsiebenundsiebzig (590.877,-) Franken zu erhöhen, um es von siebenhunderttausend (700.000,-) Franken auf eine Million zweihundertneunzigtausendachthundertsiebenundsiebzig (1.290.877,-) Franken zu erhöhen.

Die Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird erreicht durch das Einbringen von Kapitalreserven in der Höhe von fünf hundertneunzigtausendachthundertsiebenundsiebzig (590.877,-) Franken.

Das Bestehen des Kapitals sowie dieser Kapitalreserven wird bescheinigt auf Grund eines Berichtes aufgestellt durch den Wirtschaftsprüfer S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. vom zweiten Dezember neunzehnhundertneunundneunzig, welcher gegenwärtiger Urkunde, nach ne varietur Paraphierung durch die Kompargenten und den unterzeichneten Notar, beigebogen bleibt, und dessen Schlussfolgerung folgenden Wortlaut hat:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur du capital nominal ainsi que des réserves de la Société à Responsabilité Limitée GENITEC, S.à r.l., destinés à être

transformés en nouvelles actions libellées en EUR de la société Anonyme GENITEC S.A., qui correspondent au moins à la valeur nominale de 32.000,- EUR des actions à émettre en contrepartie.»

Zweiter Beschluss.

Die Generalversammlung beschliesst:

1. Die Umwandlung der Gesellschaft in eine anonyme Gesellschaft;
2. In Folge der vorerwähnten Umwandlung, die Statuten wie folgt festzusetzen:

Kapitel I.- Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung GENITEC S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Angelsberg. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Fahrzeugen aller Art, insbesondere jedoch von Baumaschinen, der Handel mit deren Ersatzteilen, die Vermietung dieser Fahrzeuge sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit diesem Gesellschaftszweck zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Die Gesellschaft kann sich an den Gesellschaften mit anderem Gesellschaftszweck beteiligen.

Sie kann gegebenenfalls Bürgschaften oder andere Kreditsicherheiten für Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist oder an denen sie beabsichtigt, sich zu beteiligen, abgeben.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweiunddreißigtausend (32.000) Euro, eingeteilt in hundert (100) Aktien zu je dreihundertzwanzig (320) Euro;

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III.- Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegrafisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, sowie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Mémorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt an jedem ersten Mittwoch des Monats Juli um zehn Uhr im Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2000.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welche unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII.- Allgemeines

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

| | |
|---|-----|
| 1. Herr Albert Engel, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis, siebenundsechzig Aktien | 67 |
| 2. Herr Alex Riwers, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in L-7650 Heffingen, 14, op der Strooss, dreiunddreissig Aktien | 33 |
| Total: hundert Aktien | 100 |

Sämtliche Aktien wurden einbezahlt, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Zu allen fiskalischen Zwecken wird das Kapital auf eine Million zweihundertneunzigtausendachthundertsiebenund-siebzig (1.290.877,-) Franken abgeschätzt.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt ausdrücklich fest, daß die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auf erlegt werden, beträgt ungefähr sechzigtausend (60.000,-) Franken.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei; diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

a) Herr Albert Engel, vorgeannt;

b) Herr Alex Riwers, vorgeannt;

c) Herr Tom Engel, Student, wohnhaft in L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis.

3. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE ENSCH CHARLES, mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.-F. Kennedy.

4. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft befindet sich in L-7410 Angelsberg, 1, route de Mersch.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd in den vorerwähnten Eigenschaften, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Engel, A. Riwers, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2000, vol. 602, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 22. Februar 2000.

F. Unsen.

(12238/234/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GEDEON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 57.807.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12236/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**GIF S.A., GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 3.309.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, l'assemblée générale statutaire du 1^{er} juin 1999 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 1.000.000.000,- est converti en EUR 24.789.352,48.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'assemblée générale statutaire du 1^{er} juin 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 24.789.352,48 à un montant de EUR 24.800.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 10.647,52 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur la réserve légale.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 62,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 24.800.000,-, représenté par 400.000 actions d'une valeur nominale de EUR 62,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour IGIF S.A., GENERALE INTERNATIONAL FINANCE,
LUXEMBOURG
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12237/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

17791

GIEGIULUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 58.458.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 21 février 2000 à 10.00 heures*

Résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Micheal Maendly et de Monsieur Michel Erb et nomme en remplacement Monsieur Erminio Galassi, commercialista, résidant à Milan (Italie) et Monsieur Giorgio Giudici, architecte, résidant à Lugano (Suisse), qui termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Signature
Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12239/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GIRONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.698.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le onze février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée GIRONDE S.A., avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 44.698.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1993, publié au Mémorial C, numéro 484 de 16 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, demeurant à Peppange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Moise Dargaa, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schiffange.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de ITL 1.600.000.000,- (un milliard six cents millions de lires italiennes) représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la société.
2. Mise en liquidation.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Fixation de ses pouvoirs et émoluments.
5. Divers.

III. - Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur:

- RED TEE STIFTUNG, domiciliée à Vaduz.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer

tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à LUF 28.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Rosen, M. Dargaa, A. Galassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2000, vol. 122S, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2000.

J. Delvaux.

(12240/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GOMA DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 21.968.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale du 26 janvier 2000, tenue au siège social de la société à responsabilité GOMA DECOR, S.à r.l., établie à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie, que la démission avec effet immédiat de Monsieur Giuseppe Gentile, demeurant à B-6791 Athus, 60, rue de Rodange, de sa fonction de gérant technique, a été acceptée à l'unanimité et que Monsieur Alain Hoffman, employé privé, demeurant à B-6790 Aubange, 49, rue d'Athus, a été nommé gérant technique avec effet immédiat.

La même assemblée générale a décidé de transférer avec effet immédiat, le siège social de la société à responsabilité limitée GOMA DECOR, S.à r.l. à L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature

Le mandataire du gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12241/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GOMA DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 21.968.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 26 janvier 2000, signé entre Monsieur Giuseppe Gentile, demeurant à B-6791 Athus, 60, rue de Rodange et Monsieur Alain Hoffman, employé privé, demeurant à B-6790 Aubange, 49, rue d'Athus, que Monsieur Giuseppe Gentile, préqualifié, en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée GOMA DECOR, S.à r.l., établie à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détient dans la S.à r.l. GOMA DECOR, en l'occurrence 100 parts sociales, à Monsieur Alain Hoffman, préqualifié et que par l'effet de ladite cession, Monsieur Alain Hoffman, préqualifié, devient associé unique de la S.à r.l. GOMA DECOR.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2000.

Signature

Le mandataire de la S.à r.l. GOMA DECOR

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12242/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GORON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 57.476.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 1999

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1^{er} janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 1.784.833,38, représenté par 72.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12243/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

GUI SAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 45.372.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 février 2000, le Conseil d'administration de la société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Karim Van den Ende, administrateur demeurant à Luxembourg
- Madame Monica Menzel, administrateur demeurant à Luxembourg
- ALLAN CORPORATION, administrateur ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques et représentée par Monsieur Karim Van den Ende préqualifié.

Suite à la même assemblée générale, l'adresse du siège social a été transféré au 77, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Signature
Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 533, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Extrait pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12244/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LAUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.807.

—
L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LAUMAN HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.807.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 380 du 8 août 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro n° 678 du 3 décembre 1997, page 32.513.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné, en date du 23 novembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Mademoiselle Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg. Monsieur le Président expose ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du Liquidateur.
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation.
3. Divers.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, Monsieur Marc Lamesch, demeurant à Luxembourg, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le 8 février 2000.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Longoni, C. Velle, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

J. Delvaux.

(12260/208/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LAUMAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.807.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le huit février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LAUMAN HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 54.807.

Ladite société a été constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1996, publié au Mémorial C, numéro 380 du 8 août 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, numéro n° 678 du 3 décembre 1997, page 32.513.

La société a été mise en liquidation en vertu d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire soussigné, en date du 23 novembre 1999, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Paiement à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.
4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée.

Laquelle liste de présence, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, selon le rapport du commissaire-vérificateur, de répartir le solde de la liquidation après régularisation des provisions, parmi les actionnaires au prorata de leurs droits.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme LAUMAN HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années auprès de l'ancien siège de la société.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore provisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Longoni, Ch. Velle, G. Vinciotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 39, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2000.

J. Delvaux.

(12261/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

IBERIAN VIDEO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 63.966.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société

lors de sa réunion du 25 juin 1999 à 11.00 heures

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

1. M. P. van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant au 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg

2. M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant au 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France

3. Monsieur Donald W. Braxton, expert-comptable, demeurant à Résidence Clairefontaine, rue de 4 Fontaines à CH-1278 La Rippe, Suisse.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12247/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

IBERIAN VIDEO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 63.966.

—
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12248/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

IBERIAN INVESTMENT HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.468.

—
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 2 juillet 1999 à 10.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 2 juillet 1999, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée:

Administrateurs:

1. M. S. Georgala, «Bachelor of Laws», demeurant au 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France
2. M. John B. Mills, Consultant, demeurant au 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig
3. M. P. van der Westhuizen, Expert-Comptable, demeurant au 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Grand-Duché de Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12246/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

JAOUI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 36.489.

—
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 1^{er} février 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12254/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

IMMEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 44.582.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue extraordinairement
le 17 décembre 1999 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

Siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} février 2000, le siège social de L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12249/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.621.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 15 février 2000 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 66.000.000,- est converti en EUR 1.636.097,26.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 15 février 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 1.636.097,26 à un montant de EUR 1.640.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 3.902,74 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 15 février 2000 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 1.000.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 24.800.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 1.640.000,-, représenté par 6.600 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 21 février 2000.

Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(12250/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.437.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12251/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 16.437.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12252/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

JACANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.758.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour JACANA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

(1253/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

EURO DIRECTORY, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 48.461.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(12221/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

KALTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 37.539.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 28 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12256/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

KS KNITTING SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.271.

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société KS KNITTING SOLUTION S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de:
M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,
Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg
et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 18 février 2000.

Pour KS KNITTING SOLUTION S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2000, vol. 533, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12258/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

KRISMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.450.

—
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12257/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

KULTURA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 55.723.

—
Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 6.000.000,- est converti en EUR 148.736,11.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 148.736,11 à un montant de EUR 150.000,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.263,89 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 250,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de LUF 100.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 2.480.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 150.000,-, représenté par 600 actions d'une valeur nominale de EUR 250,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 15 février 2000.

Pour KULTURA
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12259/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING,
(anc. LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 46.042.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A., R.C. Numéro B 46.042, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme holding suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 54 du 8 février 1994.

Ils ont été modifiés par l'assemblée générale ordinaire de ce jour ayant décidé la conversion du capital social en Euro et la suppression de la référence à la valeur nominale.

L'assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Jean Fell, Directeur Adjoint à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Bettendorff, Attaché de Direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Norbert Nickels, Inspecteur de Direction à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des lettres recommandées avec accusé de réception adressées aux actionnaires en date du 29 novembre 1999.

Les récépissés de ces lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la dénomination sociale de la Société en LUX-AVANTAGE ADVISORY SA. HOLDING.
- 2) Divers.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quatorze millions trois cent soixante-huit mille Euros et six cents (74.368,06) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première et unique résolution

La dénomination sociale de la Société est changée de LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. en LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING.

En conséquence l'article premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à midi quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Fell, C. Bettendorff, N. Nickels, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(12266/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

**LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A. HOLDING,
(anc. LUX-AVANTAGE ADVISORY S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 46.042.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1441 du 16 décembre 1999, conformément à un extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire sous seing privé du même jour ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(12267/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LEUCHTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 36.489.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12262/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 10.793.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2000, vol. 533, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Pour LUNDA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(12265/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.852.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de BEF 4.500.000,- est converti en EUR 111.552,09.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en euros, pour le porter du montant actuel de EUR 111.552,09 à un montant de EUR 111.600,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 47,91 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 2.480,-.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 28 décembre 1999 a également procédé à l'augmentation du capital autorisé nouvellement exprimé en euros, de sorte que le capital autorisé actuel de BEF 20.000.000,- est converti et porté à un montant de EUR 496.000,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 111.600,-, représenté par 45 actions d'une valeur nominale de EUR 2.480,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 14 février 2000.

Pour LUXRIVER S.A.
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12268/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LUX-TIR S.A.,

(anc. LUX-TIR, S.à r.l.), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an deux mille, le sept février.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Gianna Oddi, employée privée, demeurant à Alseno (Italie), C. Nuovo St. Martina 30B, associée et propriétaire des cent parts sociales (100) de la société à responsabilité limitée dénommée LUX-TIR, S.à r.l. avec siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Jacques Wagner, de résidence à Sanem, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, des Sociétés et Associations, numéro 174, du 24 mars 1998;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 août 1999, publié au Mémorial, Recueil C, des Sociétés et Associations, numéro 812 du 2 novembre 1999.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associée de la prédite société s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes sur l'ordre du jour ainsi conçu:

Ordre du Jour:

- 1.- Augmentation du capital social de 500.000 francs à 1.250.000 francs.
- 2.- Modification de l'article 5 des statuts concernant le capital social.
- 3.- Changement de l'adresse du siège social de la société, et
- 4.- Transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide, à l'unanimité des voix d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), par la création de cent cinquante parts sociales nouvelles (150), d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes et qui sont libérées intégralement par le versement en espèces de la somme de sept cent cinquante francs (750.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ces cent cinquante parts sociales nouvelles (150) ont été souscrites et libérées comme suit:

- à concurrence de cent quarante-trois parts sociales (143) par Madame Gianna Oddi, prédite;
- et à concurrence de sept parts sociales (7) par Monsieur GianFranco Ferretti, indépendant, demeurant à Alseno (Italie), C. Nuovo St. Martina 308, ici présent, ce acceptant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède et de la réalisation de l'augmentation de capital dont s'agit, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide en conséquence de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) divisé en deux cent cinquante parts sociales (250) de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|--|----------------|
| 1.- Madame Gianna Oddi, prédite, deux cent quarante-trois parts sociales | 243 parts |
| 2.- et Monsieur GianFranco Ferretti, prédit, sept parts sociales | <u>7 parts</u> |
| Total: deux cent cinquante parts sociales | 250 parts |

Les associés reconnaissent que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide, à l'unanimité des voix de changer l'adresse du siège social de la société à responsabilité limitée LUX-TIR, S.à r.l. qui s'établit dorénavant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de transformer la société à responsabilité limitée LUX-TIR, S.à r.l. en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée LUX-TIR, S.à r.l.

Les associés, tous présents, décident à l'unanimité de transformer la société à responsabilité limitée LUX-TIR, S.à r.l., en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés en raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée LUX-TIR, S.à r.l., décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LUX-TIR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises de tout genre par route.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) divisé en deux cent cinquante actions (250) de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

| | |
|---|------------------|
| 1.- Madame Gianna Oddi, prédite, deux cent quarante-trois actions | 243 actions |
| 2.- et Monsieur GianFranco Ferretti, prédit, sept actions | <u>7 actions</u> |
| Total: deux cent cinquante actions | 250 actions |

Les associés reconnaissent que le capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille

francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courant de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence rétroactivement au 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre 2000.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit à le troisième lundi du mois de juin, à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le conseil d'administration et pour la première fois en l'an deux mille un.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- A. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 B. - Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 1.- Madame Gianna Oddi, prédite;
 2.- Monsieur GianFranco Ferretti, prédit;
 3.- Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 C.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 La FIDUCIAIRE DE L'UNION, avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 D. - Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2006.
 E. - La société se trouve valablement engagée on toutes circonstances, par la seule signature d'un administrateur.
 F. - L'adresse du siège social de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
 Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de la présente cession de parts, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Oddi, G. Ferretti, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2000, vol. 856, fol. 70, case 9. – Reçu 7.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 février 2000.

N. Muller.

(12270/224/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LUXROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
 R. C. Luxembourg B 17.199.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion du 1^{er} février 2000

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Pour extrait conforme
 Signature
 Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12269/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
 R. C. Luxembourg B 35.141.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 23 février 2000

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Paul Touati de son poste d'Administrateur-Délégué à la gestion quotidienne. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 23 février 2000.

Certifié sincère et conforme
 Pour NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12289/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

JOBE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

(12255/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LYNX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

(12272/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LYNX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2000, vol. 533, fol. 89, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

(12271/536/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 27.348.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, volume 122S, folio 22, case 7, que suite à deux cessions de parts, la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts de la société à responsabilité limitée MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., avec siège social à Strassen, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1988, publié au Mémorial C, numéro 111 du 27 avril 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 131 du 15 mars 1996, est modifiée comme suit:

Les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1) Monsieur Josy Juckem, commerçant, demeurant à Steinsel, deux cent soixante-seize parts sociales | 276 |
| 2) Monsieur Norbert Adam, fondé de pouvoirs, demeurant à Bridel, quatre-vingt-dix parts sociales | 90 |
| 3) Monsieur Guy Schwartz, fondé de pouvoirs, demeurant à Huncherange, cent soixante-deux parts sociales | 162 |
| 4) Monsieur Rudy Nestler, technicien, demeurant à Luxembourg, vingt-quatre parts sociales | 24 |
| 5) Monsieur Romain Houtsch, employé privé, demeurant à Dudelange, quarante-huit parts sociales | 48 |
| Total: six cents parts sociales | 600 |

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

P. Frieders.

(12274/212/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 27.348.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2000.

P. Frieders.

(12275/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 34.808.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 18 janvier 2000 à 11.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 18 janvier 2000:

- les comptes annuels au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 sont approuvés à l'unanimité.
- Avec effet au 18 janvier 2000, Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant à L-5969 Itzig, 7, rue de la Libération a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur D.W. Braxton.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire de l'an 2000, à savoir:

Administrateurs:

1. M. S. Georgala, Bachelor of Laws, of 4, avenue Eglé, 78600 Maisons-Laffitte, France
2. M. John B. Mills, Consultant, 7, rue de la Libération, L-5969 Itzig
3. M. P. van der Westhuizen, Chartered Accountant, of 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Grand Duchy of Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.
Luxembourg, le 18 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12273/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.616.

L'an deux mille, le neuf février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MARCUS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,

constituée suivant acte reçu par le Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg en date du 7 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 470 du 11 octobre 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.616.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à F-57050 Lorry-les-Metz, 2, rue Moret,

qui désigne comme secrétaire Madame Christina Vidal, employée privée, demeurant à Leudelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 62.500,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.250,- EUR à 93.750,- EUR par un versement en espèces.

2.- Souscription et libération.

3.- Renonciation par les autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Suppression des alinéas 2, 3, 4 de l'article 5 des statuts.

5.- Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante Euros (93.750,- EUR), représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

6.- Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'émettre un emprunt obligataire privé pour un montant maximum de 650.000,- Euros.

7.- Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 62.500,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.250,- EUR à 93.750,- EUR par versement en espèce.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Panama 7, République de Panama, inscrite sous le numéro 207720/23367/181 au General Directorate of the Public Registry à Panama,

ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité d'administrateur, nommé à cette fonction suivant réunion du conseil d'administration du 24 août 1993.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de soixante-deux mille cinq cents Euros (62.500,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante Euros (93.750,- EUR), représenté par trois mille sept cent cinquante (3.750) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration d'émettre un emprunt obligataire privé pour un montant maximum de six cent cinquante mille Euros (650.000,- EUR), qui prendra effet le 1^{er} mars 2003 et cela pour une durée de cinq (5) années.

Les intérêts à courir seront de 2,5% par an.

L'intégralité du remboursement se fera à l'échéance, soit le 1^{er} mars 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer le capital de 62.500,- EUR à 2.521.243,75 LUF (cours officiel du 1^{er} janvier 1999: 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 70.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Vidal, B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2000, vol. 122S, fol. 52, case 12. – Reçu 25.212 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 février 2000.

P. Decker.

(12276/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MARCUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le Notaire

(12277/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MYTILUS.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.617.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

F. Baden.

(12287/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2000.

MARE HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(12278/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.782.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 janvier 2000
Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Maryse Santini, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
MARE HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Réquisition pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12279/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

MAUSERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 39.375.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12280/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.
